

*Le discours du trône*

La question des droits linguistiques a un rapport étroit avec celle de l'unité nationale; c'est pourquoi le Gouvernement a accueilli avec satisfaction l'historique «Déclaration sur la langue», approuvée lors de la réunion des premiers ministres des provinces à St. Andrews, au mois d'août. Il est d'avis que cette importante initiative peut et devrait devenir un élément fondamental de notre constitution, et il a récemment demandé aux provinces d'en examiner la possibilité.

A la suite de consultations avec les provinces, le Gouvernement amendera le code criminel de façon à garantir le droit des accusés à un procès dans la langue officielle de leur choix.

L'adhésion au principe du gouvernement ouvert est aussi un moyen de poursuivre cet objectif, qui est d'accroître les droits et les libertés des Canadiens. L'adoption de la Loi sur les droits de la personne, la création récente de la Commission des droits de la personne et la nomination du Commissaire à la protection de la vie privée sont autant d'exemples de cette adhésion. Dans cette perspective, le Gouvernement est impatient de connaître les vues du Parlement sur les propositions concernant l'accès du public aux documents officiels. Pour nous rapprocher encore de cet idéal d'un gouvernement ouvert, on vous demandera d'approuver la création de la charge de protecteur du citoyen, dont la tâche consistera à recevoir les plaintes portant sur des décisions administratives fédérales.

En outre, le Gouvernement proposera de modifier la Loi sur les langues officielles, afin d'en définir les dispositions touchant la langue de travail des fonctionnaires fédéraux, de renforcer le rôle du Commissaire aux langues officielles et de clarifier celui des tribunaux eu égard à la protection de l'égalité de statut des langues officielles, dans les domaines de compétence fédérale.

On annoncera une politique d'ensemble à l'égard des minorités de l'une ou l'autre langue officielle, et des dispositions seront prises pour en assurer l'application intégrante dans les organismes fédéraux. Au cours des prochains mois, le Gouvernement proposera des mesures précises qu'il faudra prendre en collaboration avec les provinces, et cherchera à aider celles-ci à réaliser les plans qu'elles auront conçus pour permettre à plus de Canadiens d'étudier dans la langue officielle de leur choix.

On juge souvent l'unité des Canadiens à la façon dont le Gouvernement fédéral et les provinces travaillent ensemble pour le bien du citoyen. C'est pourquoi le Gouvernement a récemment nommé un ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales; il espère ainsi voir se multiplier les efforts pour favoriser l'harmonie et la coopération entre les gouvernements du Canada.

*[Français]*

Les changements économiques auxquels il doit s'adapter et le besoin pressant de favoriser l'harmonie linguistique et culturelle montrent à l'évidence que le Canada entre dans une ère nouvelle.

[M. l'Orateur.]

Cette ère nouvelle verra ou s'aggraver les tensions, les différends et les affrontements, ou s'accroître le désir de liberté, de coopération et d'unité. Ce choix, au fond, est quotidien et il est l'affaire de chacun.

Ceux qui sont conscients de la situation reconnaissent que le Canada est actuellement appelé à prendre des décisions d'une importance capitale et que le moment est venu de redécouvrir la force et les possibilités d'une société libre et vigilante.

Cette redécouverte devrait amener les Canadiens à se vouer les uns aux autres, tout comme je veux aujourd'hui réitérer mon engagement envers ce peuple et ce pays que je suis fier de servir.

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous serez appelés à étudier les propositions relatives au budget et à approuver les dépenses nécessaires à l'administration des services et des programmes du Gouvernement.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Que Dieu vous bénisse et vous inspire dans vos délibérations et vos décisions.

*[Traduction]*

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre)** propose: Que le discours de Sa Majesté la Reine aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

*[Français]***SA MAJESTÉ LA REINE****MESSAGE DE LOYAUTÉ ET D'AFFECTION**

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, je propose, appuyé par l'honorable chef de l'opposition (M. Clark), qu'une humble adresse soit grossoyée et présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

«A SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ ELIZABETH DEUX, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de Ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi:

*[Traduction]*

Nous, sujets dévoués et fidèles de Votre Majesté, la Chambre des communes du Canada, réunis en Parlement, désirons humblement faire part à Votre Majesté de la loyauté, de l'affection et du profond respect de la Chambre et de tous les Canadiens, de notre joie d'accueillir au Canada Votre Majesté et Son Altesse royale le prince Philippe à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du couronnement de Votre Majesté, ainsi que de notre gratitude pour avoir gracieusement ouvert la troisième session de la trentième législature.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)